

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>19/07/2013</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>28/07/2013</b>	N° d'enregistrement <b>F09113 P0235</b>
--	---	--

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un parc de stationnement pour véhicules particuliers et  
véhicules de transports en commun (bus et cars) à Nîmes

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale  SAT Société d'Aménagement des Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale  M. Antoine COTILLON  
 Directeur Général

RCS / SIRET  338 571 904 000 30  Forme juridique  SAEM

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

40 Le projet comprend notamment une aire de stationnement ouverte  
au public supérieure à 100 unités

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une aire de stationnement de deux natures :

- une partie publique pour le stationnement de véhicules légers
- une partie privée pour le stationnement de bus et cars

## 4.2 Objectifs du projet

L'évolution de l'opération de ZAC Georges Besse 2 conduit à la nécessité de réaliser une aire de stationnement destinée aux véhicules des usagers de cette zone d'activités afin de palier au déficit de places actuel et d'en améliorer le fonctionnement général. Par ailleurs, Nîmes Métropole souhaite aménager en mitoyenneté de ce premier parking une aire destinée à la régulation et au stationnement de bus et cars afin de désengorger le secteur de la gare routière.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ces deux aires de stationnement seront réalisées chacune en deux phases :

- parking véhicules légers : phase 1 : 100 places; phase 2 : 150 places
- parking bus : phase 1 : 25 places; phase 2 : 25 places

Certains équipements seront communs aux deux secteurs : accès, bassins de rétentions ...

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

→ Accès contrôlé du parc Bus

L'aire de rotation pour les bus sera clôturée et un contrôle d'accès sera réalisé en entrée et en sortie de la zone.

Un portillon permettra de sortir à pied de la zone Bus sans ouvrir le portail.

Un portail coulissant commandé par un système de double boucle permettra l'entrée et la sortie de l'aire de rotation Bus.

Un digicode ou une télécommande peut être envisagée pour l'accès aux véhicules légers pour l'entretien de la zone Bus. Une ouverture manuelle sera prévue en cas de panne électrique.

→ Mise en place de portique entrée parking Véhicule Léger

Les espaces de stationnement pour les véhicules légers seront sécurisés par un portique présent à chaque accès dont un amovible pour l'entretien.

Les espaces verts seront protégés des aires de stationnement des véhicules légers par des barrières et une haie végétale.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis d'aménager.

Il fera également l'objet d'une déclaration au titre du code de l'environnement (art L214.1 à L214.6)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande de permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie totale des parcelles concernées par le projet de parking	2.9 ha environ.
surfaces imperméabilisées à terme des deux phases	estimées à 1,5 ha environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Nîmes  
entre l'autoroute A9 au  
sud; l'avenue du  
Languedoc au nord; le  
chemin du Mas de Boudan à  
l'est et un terrain privé  
à vocation agricole à  
l'Ouest

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4°22'13.7"E Lat. 43°49'07.4"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ce terrain appartient à Nîmes Métropole qui a confié la réalisation de ce projet à la SAT dans le cadre d'une concession. Jusqu'à aujourd'hui, ce terrain est inutilisé, sauf ponctuellement mis à disposition d'un agriculteur qui le cultive et l'entretient

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la Ville de Nîmes. Secteur VIII AUD  
(8ème modification approuvée le 28 septembre 2012)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

PPRn prescrit non  
approuvé : oui

PPRi approuvé le 18/02/2012 aléa inondation

PPRt : prescrit non; approuvé : non

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Notice d'impact réalisée dont un volet faune flore fait au printemps 2012 qui a démontré un faible intérêt écologique du site
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

PPPRt : prescrit non; approuvé : non

Est-il concerné par des risques technologiques ?

PRn prescrit non  
approuvé : oui

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

PPRi approuvé le 18/02/2012 aléa inondation  
Le projet respecte le PPRI

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

En ce qui concerne le secteur, le parking pour véhicules particuliers répond à un besoin de stationnement pour des véhicules fréquentant déjà la zone et réduira leur rotation donc les nuisances sonores. Les bus et cars n'étant pas présents aujourd'hui augmenteront légèrement les nuisances sonores. Toutefois, celles-ci seront sans commune mesure avec le niveau sonore déjà existant, dû à la présence de l'autoroute limitrophe.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

La qualité de l'air est fortement dégradée par la présence de l'autoroute limitrophe.

Les déplacements engendrés par le parking ne vont donc pas influencer de façon significative sur ce paramètre

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

**Pollutions**

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

**Patrimoine /  
Cadre de  
vie /  
Population**

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, d'après nous le projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact au vu des éléments listés et justifiés ci-dessus

En outre, ce projet a fait l'objet au printemps 2012 d'une notice d'impact notamment pour étudier le volet faune flore à la période propice.

Le projet a ensuite été mis en "stand-by" et la notice d'impact n'a donc jamais été finalisée ni présentée. Puis les études d'impact ont fait l'objet de la réforme et la notice n'a donc, à la reprise du projet, pas non plus été présentée en tant que telle. Toutefois, l'étude existe et ne révèle aucun impact majeur sur l'environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nîmes

le.

19 juillet 2013

Signature

  
**SAT**  
Le Directeur Général,  
Antoine COTILLON